



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale*

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.

2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée15 juin 2007

Ordre du jour provisoire**20 juillet 2007

Liste supplémentaire.....30 août 2007

Mémoire présenté par le Secrétaire
général au Bureau.....17 septembre 2007

3. La soixante-deuxième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 18 septembre 2007, à 15 heures.

* La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été modifiée conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale et tient compte du plan-programme biennal et des priorités de la période 2006-2007.

** L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa soixantième et unième session.



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30).
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolution 57/301).

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
10. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180).
11. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique (résolution 58/316).
12. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (résolutions 60/253 et 61/226).
13. La place des diamants dans le financement des conflits (résolution 61/28).
14. Prévention des conflits armés¹.
15. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)².
16. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement¹.
17. La situation au Moyen-Orient (résolutions 61/26 et 61/27).
18. Question de Palestine (résolutions 61/22 à 61/25).
19. La situation en Afghanistan (résolution 61/18).

¹ Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixantième et unième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session sous réserve que l'Assemblée en décide autrement à sa soixantième et unième session.

² Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

20. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan¹.
21. Question de l'île comorienne de Mayotte (résolution 60/503).
22. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 61/11).
23. Question de Chypre (résolution 58/316)².
24. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)².
25. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)².
26. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)².
27. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)².
28. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316)².
29. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (résolution 58/316)².
30. Assistance à la lutte antimines (résolutions 58/316 et 60/97).
31. Effets des rayonnements ionisants (résolution 61/109).
32. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolutions 61/110 et 61/111).
33. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 61/112 à 61/115).
34. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 61/116 à 61/120).
35. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects³.
36. Questions relatives à l'information (résolutions 61/121 A et B).
37. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 61/122).
38. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 61/123).

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante et unième. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session sous réserve que l'Assemblée en décide

39. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 61/231).
40. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 61/124).
41. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 58/316 et 61/125 à 61/130 et décision 61/522).
42. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 61/503 A).
43. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 61/184).
44. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 V), 57/186, 61/137 et 61/139).

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

45. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolutions 3281 (XXIX), 60/33 et 60/34 de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).
46. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolutions S-26/2 et 60/262).
47. Le sport au service de la paix et du développement :
 - a) Le sport au service de la paix et du développement (résolution 61/10);
 - b) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (résolutions 58/316 et 60/8).
48. La crise mondiale de la sécurité routière (résolution 60/5).
49. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolution 61/228).
50. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 60/265, 60/283 et 61/244 à 61/246).
51. Culture de paix (résolutions 61/45 et 61/221).

autrement à sa soixantième et unième session.

-
52. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain¹.
 53. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 58/316).
 54. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX), 60/185 et 61/186);
 - b) Système financier international et développement (résolution 61/187);
 - c) Crise de la dette extérieure et développement (résolution 61/188).
 55. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement :
 - a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (résolutions 60/188 et 61/191);
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (décision 61/544).
 56. Développement durable (résolution 61/194) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolutions 47/191, 60/192 et 61/195);
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 61/196);
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolution 61/198);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 61/201);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolutions 60/200 et 61/202);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 61/204);
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session (résolutions 2997 (XXVII) et 61/205);
 - h) Développement durable dans les régions montagneuses (résolution 60/198);
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolution 60/199).
 57. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des

Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 61/206).

58. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Mondialisation et interdépendance (résolution 61/207);
 - b) Science et technique au service du développement (résolution 60/205);
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 61/209).
59. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 59/244; 60/228 et 61/211);
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 61/212).
60. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (résolution 61/213);
 - b) Participation des femmes au développement (résolution 60/210);
 - c) Mise en valeur des ressources humaines (résolution 60/211).
61. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 39/125);
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 59/250);
 - c) Coopération Sud-Sud en vue du développement (résolution 60/212).
62. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolutions 2044 (XX) et 60/213 et décision 61/542).
63. Vers des partenariats mondiaux (résolutions 58/316 et 60/215).
64. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 56/177 et 61/141);
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (résolutions 60/2 et 60/131 à 60/133);

- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 61/142).
65. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme (résolutions 34/180, 39/125, 45/124, 60/138, 60/139, 60/229, 60/230 et 61/143);
 - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 50/203, 52/100 et 61/145).

C. Développement de l'Afrique

66. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 61/229);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 61/230).

D. Promotion des droits de l'homme

67. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolution 60/251).
68. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25, 60/141 et 61/146);
 - b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolution 61/146 et décision 61/532).
69. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones (décision 61/532);
 - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones (décision 61/532).
70. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale (résolution 61/149);
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (décision 61/532).
71. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 61/150 et 61/151).
72. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46, 45/158, 46/122, 57/202 et 61/153);

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 60/154, 60/159 à 60/164, 60/167, 60/168, 61/156, 61/158, 61/161, 61/163 à 61/166 et 61/168 à 61/173);
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 61/174, 61/176 et 61/232);
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141);
- e) Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/106).

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

- 73. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 46/182, 61/132 et 61/133) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 61/131 et 61/134);
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (résolution 61/134);
 - c) Assistance au peuple palestinien (résolution 61/135);
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (résolution 60/14).
- 74. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles (résolution 60/225).

F. Promotion de la justice et du droit international

- 75. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
- 76. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité et décision 61/505 de l'Assemblée générale).
- 77. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité et décision 61/506 de l'Assemblée générale).
- 78. Rapport de la Cour pénale internationale (résolution 60/29).
- 79. Les océans et le droit de la mer :

- a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28, 54/33 et 61/222);
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes (résolutions 58/14, 59/25 et 61/105).
80. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (résolution 59/35).
 81. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 60/19).
 82. Responsabilité des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission ayant commis des infractions pénales (résolution 61/29).
 83. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarantième session (résolutions 2205 (XXI) et 61/32).
 84. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (résolution 61/34).
 85. Protection diplomatique (résolution 61/35).
 86. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages (résolution 61/36).
 87. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 61/38).
 88. L'état de droit aux niveaux national et international (résolution 61/39).

G. Désarmement

89. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolution 1145 (XII) et 61/8).
90. Réduction des budgets militaires :
 - a) Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B);
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 60/44).
91. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (résolution 60/48).
92. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolution 60/49).
93. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (résolution 60/50).

94. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (décision 60/520).
95. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (résolution 61/54).
96. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 61/56).
97. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 61/57).
98. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 61/58).
99. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (décision 61/514).
100. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol (résolution 44/116 O);
 - c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs (résolution 60/57);
 - d) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 (résolution 60/72);
 - e) Prévention du risque de terrorisme radiologique (résolution 60/73);
 - f) Missiles (résolution 61/59);
 - g) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution 61/60);
 - h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 61/62);
 - i) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 61/63);
 - j) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 61/64);
 - k) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 61/65);
 - l) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (résolution 61/66);
 - m) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 61/68);

- n) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 61/69);
 - o) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 61/71);
 - p) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 61/72);
 - q) Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales (résolution 61/75);
 - r) Transparence dans le domaine des armements (résolution 61/77);
 - s) Désarmement nucléaire (résolution 61/78);
 - t) Désarmement régional (résolution 61/80);
 - u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 61/81);
 - v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 61/82);
 - w) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (résolution 61/83);
 - x) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 61/84);
 - y) Réduction du danger nucléaire (résolution 61/85);
 - z) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 61/86);
 - aa) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques (résolution 61/89);
 - bb) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (décision 61/515);
101. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 61/90);
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 61/92);
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 61/93);
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 61/94);

- e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 61/96);
 - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 61/97).
102. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 38/138 O et 39/148 H) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 61/98);
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 61/99).
103. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 61/103).
104. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 61/100).
105. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 61/101).
106. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 61/104).
107. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 61/102).

H. Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

108. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 61/181 et 61/182).
109. Contrôle international des drogues (résolution 61/183).
110. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 61/40).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).
112. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de consolidation de la paix¹.
113. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 61/402);

- b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 61/404).
115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et décision 61/410 de l'Assemblée générale);
 - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 2997 (XXVII) et décision 60/406);
 - c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180 et décision 60/417);
 - d) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme (résolution 60/251 et décision 60/416).
116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 61/405);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 61/406);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (art. 155 (II) et décision 61/407);
 - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 74 (I) et 55/248 et décision 60/413);
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (résolutions 351 A (IV), 55/159 et 59/283 et décision 61/408);
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B et décision 61/412);
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (résolutions 31/192 et 61/238 et décisions 59/416 A et B);
 - h) Approbation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (décision 58/417).
117. Élection des juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 827 (1993) et 1329 (2000) du Conseil de sécurité et décisions 59/406 A, B et C de l'Assemblée générale).
118. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
119. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 60/265, 60/283 et 61/244 à 61/246).

120. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions (résolutions 60/283 et 61/244 à 61/246).
121. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288).
122. Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 61/19).
123. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 61/508).
124. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale³.
125. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes³.
126. Renforcement du système des Nations Unies³.
127. Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies¹.
128. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B et 61/233) :
 - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - c) Plan-cadre d'équipement.
129. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 60/254, 61/246 et 61/254).
130. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (résolutions 60/249, 61/21, 61/245, 61/246 et 61/251 à 61/253).
131. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 60/246, 60/248 et 61/254).
132. Planification des programmes (résolutions 58/269, 60/257 et 61/235).
133. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
134. Plan des conférences (résolution 61/236).
135. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 61/2 et 61/237).
136. Gestion des ressources humaines (résolutions 57/281 B, 57/305, 59/296, 60/238 et 61/244).
137. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230 et 61/238).
138. Régime commun des Nations Unies (résolutions 61/239).
139. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 60/259).

140. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 59/283).
141. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 et 61/241).
142. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 61/242).
143. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233 et 60/266).
144. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (résolution 61/9).
145. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (résolution 61/247).
146. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre¹.
147. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo¹.
148. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental¹.
149. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental¹.
150. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (résolution 61/249).
151. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (résolution 61/248).
152. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie¹.
153. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti¹.
154. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo¹.
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria¹.
156. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage¹ment;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 61/250).
157. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone¹.
158. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan¹.
159. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental¹.
160. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 61/41).